

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 05 février 2016, s'est réuni à 19h30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERTIN, Maire.

Présents : M. CROUZIER – Mme BOUILLON – M. CORRE – M^{me} GAILLE – M. MEUNIER – Mme GRENIER (Adjoints) – M. POTIGNAT – M^{me} SABATIER et M. QUAIRE (Conseillers délégués) – M. MAIRAL – M^{me} FINAT – M^{me} JAYAT – M. BACOT – M^{me} GUILLET – M^{elle} ARNOUX – M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M^{me} HORIOT – M. CHAPELLE (Conseillers municipaux).

Absents représentés : MM. BLANCHET, BOUCHARD et JOURDAIN

Absente : M^{me} BRADEL

M^{elle} Karen ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu de la séance du 28 janvier 2016 par les membres présents.

Présentation de **Monsieur Pierre BERNARD**, directeur des services techniques depuis le 1^{er} décembre 2015.

I/ DELIBERATIONS

1/ C.C.A.B.

Monsieur CROUZIER, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil Municipal le dispositif intitulé Contrat Communal d'Aménagement de Bourg initié par le Département de l'Allier. Ce contrat communal est une forme de partenariat entre le Département et les Collectivités Territoriales permettant des projets qui s'inscrivent dans une démarche d'ensemble d'aménagement.

Ce dispositif vise à rendre plus lisible l'action départementale. L'aide apportée se doit d'être incitative et plus efficace, permettant une réflexion globale d'aménagement du bourg avant toute action ; encourager certaines actions déterminantes pour valoriser le patrimoine et rendre le bourg plus attractif.

Le projet doit faire l'objet d'une contractualisation pluriannuelle dont le contenu fixera chaque année la nature et le coût des travaux à réaliser. Il est soumis à une étude préalable.

Sont considérés comme subventionnables tous les travaux de voirie, bordures de trottoirs, collecte des eaux, travaux d'amélioration du cadre de vie et/ou de la sécurité, d'aménagement de village ; ainsi que les travaux sur des bâtiments (ravalement de façades), l'installation de mobilier urbain dans la mesure où ils concourent à l'objectif d'embellissement et de renforcement de l'attractivité du bourg.

La commission chargée de l'Aménagement du Centre-Bourg devra réfléchir sur le contenu du projet et vérifier la nécessité de l'intervention d'un cabinet d'étude, du CAUE ou de membres de l'école d'architecture.

Après délibération, les membres présents décident, à l'unanimité, de prendre rang pour s'inscrire dans un Contrat Communal d'Aménagement Bourg, et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour contacter le Conseil Départemental de l'Allier dans ce sens.

2/ VOISINS VIGILANTS/MAIRIE VIGILANTE

Dans la perspective de la prévention de la délinquance, Monsieur le Maire propose de mettre en place un dispositif structuré autour d'habitants d'une même rue ou quartier. Ce maillage, fondé sur le principe de solidarité et animé de l'esprit civique, sera identifié sous l'appellation « mairie vigilante ». Ce dispositif de participation citoyenne a vocation à contribuer au renforcement de l'action de proximité en systématisant une relation entre les autorités et la population. Dans ce but, le Maire propose la signature d'une convention d'encadrement avec la police nationale et d'inscrire au budget la somme totale de 1 800€ comprenant l'adhésion à une association d'aide à la mise en place de ce dispositif (1 200€) et l'acquisition de 8 panneaux (600€). Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

3/ PERSONNEL : demandes de renouvellement de temps partiel à compter du 1^{er} avril 2016 pour 1 an

- de M^{elle} Nelly GAY, Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, temps partiel de 90 % ;
- de M^{me} Jocelyne DUVERGER, Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe, temps partiel de 90 %.

Considérant que la continuité et le fonctionnement des services sont assurés en dépit de ces aménagements de temps de travail, le Conseil accepte ces demandes à l'unanimité.

4/ CIMETIERE : caveaux de la tranche n°18

Suite à la réalisation de la nouvelle tranche n°18 de caveaux préfabriqués, il est nécessaire de fixer les tarifs de la vente de ces caveaux aux administrés. Considérant les tarifs de la facture établie par l'entreprise Marbrerie Marc JOSEPH concernant 5 caveaux à 2 places et 1 caveau à 3 places, le Maire propose :

- de fixer le prix unitaire des 5 caveaux à 2 places, situés aux emplacements C4 n°3 et 4 et C5 n°3, 4, 5, à 1 420€ ;
- de fixer le prix unitaire du caveau à 3 places, situé à l'emplacement C4 n°5, à 1 712€.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition ci-dessus.

5/ ASLH :

- Participation des parents aux frais du camp d'été : considérant le projet du camp d'été pour les adolescents au mois de juillet 2016 à Saint-Malo, et vu les frais incombant à la Commune, principalement le transport, les nuitées et les activités pédagogiques sur place, Monsieur le Maire propose :

- de fixer la participation des parents des enfants de Creuzier-Le-Vieux à 250€, 280€ ou 300€ selon leurs revenus, majorée de 20€ pour les familles extérieures ;
- de demander un acompte aux familles de 100€ à l'inscription ce mois et le paiement du solde en juin prochain ;
- de fixer la participation des parents pour la sortie d'été en août à Eurodisney à 30€ par enfant sans distinction de résidence.

Accord des membres du Conseil à l'unanimité.

- Renouvellement de la régie d'avances : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Une régie d'avances permet le paiement des dépenses courantes lors de déplacements des enfants de l'ALSH (alimentation, produits pharmaceutiques, honoraires médicaux, droits d'entrée d'activités pédagogiques). Elles sont payées en numéraire et le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 800€. Approbation à l'unanimité du Conseil.

6/ DETR : demande de subvention

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'école maternelle, consistant principalement à l'installation de baies vitrées, investissement d'environ 96 230^{€HT} qui sera inscrit au budget 2016, le Maire informe les conseillers de son éligibilité à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et propose de monter un dossier de demande de subvention à transmettre à la Préfecture avant le 15 février prochain. La subvention représente 30% du montant HT des travaux réellement réalisés. Accord à l'unanimité.

7/ CONSEIL DEPARTEMENTAL : demande de subventions

Dans le cadre du programme de soutien du département aux projets communaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental pour l'année 2016 au titre des travaux de voiries communales (rue des Vergers). Le montant des travaux étant estimé à 247 300^{€HT} (soit 296 760^{€T.T.C.}), la subvention pourrait s'élever à 7 500€. Accord à l'unanimité.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- Prise en charge par la Commune de l'encadrement d'une petite fille de l'école maternelle dont l'état de santé nécessite l'intervention d'un adulte pendant son déjeuner à la cantine.
- Rappel du spectacle de Raphaël LACOUR (imitateur) du 27 février organisé par la Commune.
- Une borne électrique de recharge va être installée place des Guinards.
- Le repas des Resto du Cœur est organisé le samedi 9 avril à Creuzier-le-Vieux.

Séance levée à 20h45.